



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 29 août 2022 - 20h30

Le 23 août 2022, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 29 août à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et deux, le 29 août à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Jean-Marie CHAPPELLET Jean-Pierre COCQUELET, Didier de AMORIN, Estelle COURTEIX, Gaëlle FLOCH, Éric GIRARDIN, Stéphane JEANTY, Clément GOELDEL, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absents : Dimitri BOUVIER

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Quorum : 11 votants sur 12 membres du conseil municipal, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Pas de délibérations à voter

Informations diverses :

- **Traversée de Montchenot**
- **Travaux église**
- **Fête patronale**
- **Cérémonies du 12 novembre 2022**
- **Lecture de la lettre de Monsieur STROEBEL Marcel**

Questions diverses.

Mr le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir signer la feuille de présence. Le procès-verbal de la séance du 04 Juillet 2022 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Estelle COURTEIX accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire tient à informer les conseillers des nouvelles dispositions administratives promulguées par l'état dans le cadre des procédures de simplification administrative et de la réforme de la publicité des actes administratifs. Le compte rendu de séance et le recueil des actes administratifs sont supprimés. À l'issue de la réunion du conseil municipal, seront à rédiger :

- la liste des délibérations (qui doit être signée par le Maire et le secrétaire de séance, affichée et publiée sur le site internet de la commune dans les 8 jours suivant la réunion),
- les délibérations (qui seront signées par le Maire et le secrétaire lors de la séance suivante),
- le procès-verbal, qui remplace le précédent compte rendu.

Le contenu du procès-verbal est fixé par le code CGCT : date et heure de la séance, date de la convocation, nom des présents, quorum et ordre du jour et délibérations adoptées avec rapport de présentations, demandes de scrutin particulier et teneur des discussions au cours de la séance. Le procès-verbal est adopté lors du conseil municipal suivant, et signé par le maire et le secrétaire. Il doit ensuite être publié dans les huit jours sur le site internet de la commune. Un exemplaire papier reste disponible en mairie, à la disposition du public pour consultation.

Aucune délibération n'étant inscrite à l'ordre du jour du conseil, le maire propose à l'ensemble des conseillers de faire un tour d'horizon des différents dossiers sur lesquels chacun pourra s'exprimer et apporter sa contribution.

INFORMATIONS DIVERSES

Traversée de Montchenot :

Une réunion de travail a eu lieu ce jour avec C3i. Suite aux suggestions des conseillers, Mme Hurpet, architecte de C3i établira un nouveau plan, avant une prochaine réunion de travail du conseil. La commune « seule » validera l'Avant-Projet qui sera ensuite soumis aux autres partenaires pour signature des conventions.

Travaux de l'église :

Suite à un entretien avec M. Maxime Dupont architecte, nous avons relancé la DRAC pour obtenir une subvention pour le financement des études complémentaires Fondasol et UBC. Dès que nous obtiendrons un retour nous pourrons signer les devis et engager ces travaux.

D'autre part il faudra remplir le CERFA 15459*02 pour obtenir l'autorisation de faire la première tranche de travaux :

- restauration de la totalité des élévations de la chapelle nord, et réfection des maçonneries intérieures du comble
- restauration des élévations nord, est et ouest du croisillon nord :
- réfection des arases du croisillon nord ;
- consolidation, compléments de la charpente et remplacement de la couverture ;
- provision pour la purge des sols en béton et des joints en ciment et mise en place d'un drainage sur la totalité de l'élévation nord et est de l'église (sous réserve d'études complémentaires).
- Ouverture de la porte de secours et mise en place d'une porte avec barre antipanique.

En fonction de la volonté du conseil et des possibilités financières les tranches de travaux pourront se succéder.

Fête patronale :

À la demande de M. Jean-Marie Fleury, il sera impératif de faire respecter le périmètre de sécurité du pas de tir. Des conseillers volontaires devront se trouver aux points stratégiques pour empêcher les personnes de passer au-delà des barrières.

Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres.

Stéphane Jeanty expose aux conseillers le programme et le déroulé de la fête :

- Pétanque : rdv à 9 heures aux ateliers municipaux pour la préparation des terrains,
- Retraite aux flambeaux : lampions à préparer dans l'après-midi, arrivée de la fanfare à 20 heures, départ 21 heures de la Mairie, retour sur la place,
- Feu d'artifice à 22h.
- Dimanche à partir de 15h 30 Animations de Star Anim en plus des attractions foraines,
- Buvette : le Foyer des Jeunes

• **Cérémonies du 12 novembre :**

Jean-Marie Chappellet fait le point sur l'avancée de la cérémonie commémorative du 12 novembre et fait appel à toutes personnes qui souhaitent s'investir.

La prochaine réunion de la commission de préparation aura lieu le mardi 20 septembre à 20 heures et tous les volontaires y sont conviés.

• **Cimetière :**

Le maire donne lecture d'une lettre de M. Marcel Stroebel et Mme Girardin-Royer. Il explique que le conseil a voté à l'unanimité l'abandon de l'usage des désherbants dans les espaces municipaux y compris le cimetière. Par ailleurs, la loi Labbé est, depuis le 1er Juillet 2022, applicable également aux cimetières et terrains sportifs (sauf exceptions) et interdit donc l'usage de produits phytosanitaires.

En conséquence, comme dans de nombreuses autres communes, la décision a été prise d'engazonner la totalité des allées sur la structure actuelle. L'entretien consistera à tondre les espaces libres. Nous sommes actuellement dans une période de transition avec une gestion difficile des espaces qui ne sont pas encore semés. La sécheresse de cette année n'a pas facilité le travail.

Afin d'informer les personnes qui fréquentent le cimetière, un panneau sera apposé sur la porte d'entrée du cimetière pour expliquer la démarche de la commune et le prochain bulletin municipal reprendra en détail le sujet.

• **Mobilités et Transports :**

Dans le cadre de sa refonte générale en matière d'offre de transport, la Communauté Urbaine du Grand Reims demande à chacune des communes d'exprimer ses besoins et réflexions sur le sujet. Chaque proposition sera étudiée en matière de faisabilité et de coût. Les propositions des conseillers sont nombreuses :

- Faciliter l'accessibilité à la gare de Rilly au moyen de véhicules légers plusieurs fois par jour
- Faciliter l'accès au bus de Champfleury et création d'un parking relais.
- Prolonger la ligne N°5 jusqu'à Montchenot et Villers-Allerand à certaines heures.
- Créer un parking de covoiturage à Montchenot
- Transport à la demande (TAD) et navette pour desservir Reims
- Transport connecté à partir d'un point relais à Montchenot
- Étudier toutes les possibilités d'implantation de pistes cyclables : Montchenot/Villers, Villers/Champfleury, Villers/Cormontreuil
- Arrêt des trains en gare de Montbré et Trois-Puits
- Liaison Villers-Cormontreuil en véhicules légers ou bus avec parking relais
- Navette gratuite (type station de ski ou balnéaire) à l'intérieur de la zone commerciale de Cormontreuil.
- Aménager la gare de Rilly et disposer d'un titre de transport avec accès au tram et bus

QUESTIONS DIVERSES

- **Reconnaissance de catastrophe naturelle** : Suite à des interpellations récurrentes d'habitants du village concernant la présence de fissures dans les murs des maisons, le Maire a interrogé M. Adam de la DDT. C'est à la mairie à faire la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle (CATNAT) via le site internet dédié et la préfecture est référente sur ce type de dossiers. La commune va se rapprocher du service concerné.
- **Entretien des chemins ruraux** : L'entreprise TTV a effectué la réfection des chemins ruraux avec du rabotage de bitume en provenance de la rue de la petite barbarie, avant les vendanges.
- **Éclairage public** : Demande de la part d'un habitant de maintenir l'éclairage dans la commune pendant la période des vendanges. Le conseil se prononce contre cette mesure.
- **Remplacement de la secrétaire de mairie** : Quatre candidates ont été retenues et vont être reçues pour un entretien.
- **Propositions Food Truck** : Nous avons reçu en Mairie 2 demandes d'installation de Food Truck sur le territoire communal : une pizzeria et un Food Truck de plats type burgers, paninis, pâtes et plat du jour. Le conseil retient la candidature du Food Truck sous réserve de la signature d'une convention et propose les jours suivants : dimanche, lundi ou mercredi.
- **Bulletin municipal** : Date butoir pour collecter les articles : 15 septembre, pour un parution la 2ème quinzaine d'octobre.
- **Ancienne Mairie-Médiathèque** : Les diagnostics sont réalisés et les études de structures de bâtiments sont en cours.
- **Ateliers informatiques** : Tous les participants de l'an dernier se sont réinscrits, mais il reste des places pour compléter un deuxième atelier. Une ouverture en direction des communes voisines et particulièrement Rilly est proposée.
- **Régie municipale** : Le régisseur rencontre toujours des difficultés mais une nouvelle loi devrait permettre de faciliter le fonctionnement de la régie municipale.
- **Parking Rue du Voisin** : Nous sommes toujours en attente de la signature de la vente avec le CHU.
- **Station d'épuration** : elle est désormais fermée depuis début Août, son démantèlement a commencé.
- **Réseaux Humides de Montchenot** : les travaux vont débiter et dureront environ 5 mois.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 3 octobre à 20 h 30.

Plus personne ne souhaitant la parole, le conseil est levé à 22h50

Le Maire
B. WALTER

Le Secrétaire de séance
Estelle COURTEIX

